

La Commune des Breuleux met au concours pour le mois d'août 2023 la place d'apprentissage suivante :

Un(e) apprenti(e) employé(e) de commerce

La durée de l'apprentissage est de 3 ans et la formation pratique s'effectue au sein de l'administration communale.

Les candidatures contresignées par le détenteur de l'autorité parentale, ainsi que les livrets scolaires, doivent être adressés au Conseil communal, 2345 Les Breuleux, avec la mention « Apprentissage de commerce » **jusqu'au vendredi 16 septembre 2022** (date de réception faisant foi).

Les candidats pourraient être invités à effectuer un stage préalable.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal, M. Pascal Faivet (032.959.43.30).